



## Mairie de Gouzangrez

5, Grande Rue

95450 GOUZANGREZ

[www.gouzangrez.fr](http://www.gouzangrez.fr)

### Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 28 juin 2016 à 20 h 30

Convocation du 21 juin 2016

Le 28 juin deux mil seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de M. Emmanuel DELACOUR, maire.

Présents : Mmes Odile HOUSSIN, Sandrine BOUILLIANT, Sophie FOURNIER, Mrs. Pierre CHIARADIA, Daniel EPINETTE, Bertrand ENTUTE, Vincent HAMEL, David MESTRE.

Mme ALLAG Béatrice, secrétaire de mairie.

Absents excusés : Mme Florence LEROUX, M. Gilles JAOUEN

M. Pierre CHIARADIA est désigné secrétaire de séance.

Neufs membres étaient présents sur les onze du Conseil Municipal, le quorum est atteint ; la séance démarre à 20h35.

#### **ORDRE du JOUR**

1. Délibération – Retrait des communes de Labbeville et Vallangoujard du SIAA
2. Délibération – Adhésion de la commune de Plaisir et de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise au CIG
3. Délibération – D.M. n° 1 demandée par la Préfecture
4. Délibération – Biens à sortir de l'actif comptable
5. Délibération – Tarif de la restauration scolaire
6. Délibération – Participation aux cartes de transports scolaires
7. Délibération – Réforme du Code de l'Urbanisme
8. Comptes rendus des syndicats intercommunaux
9. Questions diverses

#### **COMPTE RENDU :**

1. **Délibération** – Retrait des communes de Labbeville et Vallangoujard du SIAA

Monsieur le Maire indique au Conseil que c'est la quatrième fois que nous allons délibérer sur le retrait des communes de Labbeville et Vallangoujard du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome, car les précédentes fois le quorum du nombre de communes ayant délibéré n'était pas atteint.

Le vote est soumis est conseil

Vote à l'unanimité.

## 2. **Délibération** – Adhésion de la commune de Plaisir et de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise au CIG

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une demande d'adhésion au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France de la commune de Plaisir et de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Il est rappelé aux conseillers que le C.I.G est un établissement public administratif, dirigé par un conseil d'administration exclusivement composé d'élus, et qui emploie environ 250 personnes mettant leurs compétences au service de plus de 1 000 collectivités représentant globalement 44 000 agents.

Le CIG est le garant de l'existence d'un système de carrière pour les fonctionnaires territoriaux des départements de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines, en organisant notamment :

- l'accès aux cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale (concours, promotion interne),
- la mobilité entre collectivités territoriales (déclaration de vacances d'emplois, bourse de l'emploi),
- la prise en charge et la gestion des incidents de carrière.

A côté de ses missions de régulation des carrières, le CIG apporte son expertise et ses conseils, d'abord dans l'application du statut, et d'une manière générale dans tous les domaines se rapportant à la gestion des ressources humaines, mais également en mettant à la disposition des collectivités un grand nombre de spécialistes dans la plupart des secteurs de la gestion locale.

La compétence du CIG, dans le cadre de ses missions obligatoires, couvre géographiquement les 3 départements de la Grande Couronne de la région parisienne : Essonne, Yvelines et Val d'Oise. Les collectivités territoriales et les établissements publics situés dans ce secteur géographique ont vocation à s'affilier au CIG. Les missions facultatives, créées au fur et à mesure des demandes des collectivités de la Grande Couronne, nécessitent une convention entre le Centre de Gestion et la collectivité bénéficiaire.

Le vote est soumis au conseil

Vote à l'unanimité.

## 3. **Délibération** – D.M. n° 1 demandée par la Préfecture

Monsieur le Maire indique que les services de la Préfecture estiment que le budget prévisionnel 2016 établi lors du dernier conseil comportait un autofinancement de la section investissement insuffisant.

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
1641 Rbt Emprunts	8 019,41 €	10222 Rbt FCTVA	13 000,00 €
Restes à Réaliser*	40 866,08 €	021 Solde reporté	29 059,06 €
		138 Subvention	3 800,00 €
Total dépenses	48 885,49 €	Total recettes	45 859,06 €

\* Dans le budget 2016, report des lignes d'investissement de 2015 non consommées

Le Trésor Public de Marines a validé les écritures qui sont proposées aux membres du Conseil Municipal. Ces écritures sont soumises à l'appréciation du Conseil.

Libellé	Montant
10222 F.C.T.V.A.	13 000,00 €
103 Plan de relance FCTVA	-13 000,00 €
1068 Excédent de fonctionnement	+ 12 392,70 €
002 Excédent antérieur reporté fonctiont	-12 392,70 €
021 Virt de la section de fonctionnement	-12 392,70 €
023 Virt à la section d'investissement	-12 392,70 €

Vote à l'unanimité.

#### 4. **Délibération** – Biens à sortir de l'actif comptable

Monsieur le Maire indique que dans l'actif comptable de la commune, du matériel remplacé ou qui n'existe plus est toujours enregistré.

Article	Année d'acquisition	N° d'inventaire	Désignation	Montant
2183	2008	23/2008	Photocopieur	4.422,39 €
2183	1999	28	Onduleur	293,47 €
2183	2000	36	Logiciel Paie	802,25 €
2184	1999	29	Four cantine	455,82 €
2184	1999	30	Lave-vaisselle	501,56 €
2184	2007	08/2007	Lave-vaisselle	705,00 €
2157	2003	42	Débroussailleuse	801,43 €
2157	2003	41	Aspirateur	198,57 €
2135	1998	7	Filet de tennis	129,98 €

Afin de procéder à une mise à jour de l'actif comptable, le Conseil Municipal doit voter la sortie comptable de ces matériels.

Le vote est soumis est conseil

Vote à l'unanimité.

#### 5. **Délibération** – Tarif de la restauration scolaire

Comme chaque année, Monsieur le Maire indique que le montant des repas de la cantine scolaire subit une augmentation. Il en est de même des salaires du personnel.

Afin de palier à ces augmentations, il est proposé au Conseil de modifier le tarif des repas à 4,45€ au lieu de 4,40€.

Le vote est soumis est conseil

Vote à l'unanimité.

## **6. Délibération – Participation aux cartes de transports scolaires**

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le maintien de l'aide accordée aux familles concernant la participation de la commune aux cartes de transport scolaire.

Monsieur le Maire indique que pour 2015 la participation était de 32,00€ pour une carte Optile et de 86,00€ pour une carte Imagin'R.

Il souligne que pour 2016, le tarif des cartes reste inchangé.

Après discussion, les membres du Conseil décident de maintenir l'aide aux familles sur la même base que 2015, compte tenu de la non augmentation, de 32,00€ pour une carte Optile et de 86,00€ pour une carte Imagin'R.

Vote à l'unanimité.

## **7. Délibération – Réforme du Code de l'Urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle que le plan local d'urbanisme (PLU) communal a été lancé par délibération du 16 décembre 2014. Depuis le législateur a fait évoluer des textes qui impactent l'écriture des documents d'urbanisme, plus particulièrement les Plans Locaux d'Urbanisme communaux et intercommunaux.

Ces changements se matérialisent par la traduction de la loi Alur dans la partie réglementaire du Code de l'Urbanisme et la réorganisation du Livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Urbanisme par une recodification.

Les membres du Conseil Municipal ont reçu, avec leur convocation, un document d'explications élaboré par notre Bureau d'Etudes GEOSTUDIO.

La délibération demandée ce soir consiste à accepter ou non la rédaction de l'élaboration en cours du PLU, suite à la réforme du Code de l'Urbanisme mis à jour depuis janvier 2016.

Un détail important, la modification est acceptée, le remaniement des pièces déjà élaborées sera gratuit pour la commune.

Le vote est soumis au conseil

Vote à l'unanimité.

## **8. Comptes rendus des syndicats intercommunaux**

### **Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val d'Oise :**

Un point est fait sur le SIMVVO et le fait que le syndicat rencontre à ce jour des difficultés de fonctionnement.

Il est indiqué aux membres du conseil qu'un projet d'adhésion du SIMVVO à la Communauté de Commune est actuellement à l'étude. Le Conseil devra sûrement se prononcer de cette adhésion dans les mois à venir.

### **Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome :**

Il est indiqué au conseil que le SIAA a procédé au vote de son budget, et qu'actuellement tous les dossiers sont en attentes.

### **Communauté de Communes Vexin Centre :**

Il est indiqué au Conseil que l'édition 2016 du Festival « CESART FETE LA PLANETE » aura lieu le dimanche 25 septembre et que comme chaque année, un appel au bénévolat sera lancé par la commune.

## **9. Questions diverses**

Aucune question diverse.

La séance est levée à 22h15.

Le Maire

Les Conseillers Municipaux